

INDEX - 2015 Janvier à Mars

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)



AFFAIRES SCOLAIRES	
HORAIRES	
BATIMENTS	
DEVIS	
BRETAGNE ROMANTIQUE	
BASSIN DU LINON	
HAIES BOCAGERES	
MEGALIS	
SIG	
BUDGET	
NON-VALEUR	
SUBVENTIONS [1] [2] [3]	
CONTRATS ASSURANCES	
DIVERS	
FORMATION	
GRUPE SCOLAIRE	
DEVIS [1] [2] [3] [4]	
MATERIAUX	
RESSOURCES HUMAINES [1] [2]	
SALLES MUNICIPALES	
DEVIS	
SDE35 [1] [2]	
SECURITE	
STEP	
CONTENTIEUX [1] [2] [3]	
ETUDES [1] [2]	
FINANCEMENT	
TRAVAUX	
ENTRETIEN	
ETUDE (RESEAUX)	
VOIRIE	
PROGRAMME 2015	

SEANCE DU 23 JANVIER 2015

Nombre de conseillers présents : 10

REPROFILAGE DE LA VOIE D'ACCES A L'ECOLE ET L'AIRE DE STATIONNEMENT

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD, Adjoint aux travaux, présente 2 devis pour le reprofilage de la voie d'accès à l'école et l'aire de stationnement :

Un devis de la société BLAIRE & HUBERT pour un montant de 4 350.00 € HT, soit 5 220.00 € TTC ;

L'autre devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique de 3 625.00 € HT, soit 4 350.00 € TTC.

Il précise que ces travaux seront intégrés à l'opération N° 68 «VOIE D'ACCES A L'ECOLE ET AIRE DE STATIONNEMENT », qui sera inscrite au Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour un montant de 3 625.00 € HT, soit 4 350.00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

OUVERTURE DE TRANCHEES POUR LE RESEAU CHALEUR

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente le devis de la société BLAIRE & HUBERT qui fera l'objet d'un AVENANT au marché. Ce devis concerne l'ouverture d'une tranchée pour pose de réseau chaleur, sablage et remblais.

Le montant de ce devis s'élève à 770.00 € HT, soit 924.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le devis de la société BLAIRE & HUBERT pour un montant de 770.00 € HT, soit 924.00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

ELARGISSEMENT DE LA PLATE-FORME – TRANSFERT ET FOURREAU D'ECLAIRAGE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente un nouveau devis de la société BLAIRE & HUBERT qui concerne l'élargissement de la plate-forme pour déplacement des classes mobiles.

Le montant de ce devis s'élève à 746.00 € HT, soit 895.20 € TTC.

Ce devis fera partie de l'opération N° 69 « DEPLACEMENT DES CLASSES MOBILES » qui sera inscrite au Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le devis de la société BLAIRE & HUBERT pour un montant 746.00 € HT, soit 895.20 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

OPERATIONS N° 68 A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2015

[INDEX](#)

M. LEMONT, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, rappelle que les travaux de réalisation de la voie d'accès à l'école et de l'aire de stationnement ne font partie du marché du groupe scolaire.

En conséquence, il est nécessaire de créer et d'inscrire au Budget Primitif 2015 l'opération d'investissement N° 68 : « Voie d'accès à l'école et aire de stationnement ».

Le montant estimé de ces travaux est de 4 350.00 TTC

Opération N° 68 : Voie d'accès à l'école et aire de stationnement

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Communauté de Communes Bretagne Romantique	Reprofilage de la voie d'accès à l'école et l'aire de stationnement	3 625.00 € HT	4 350.00 € TTC

M. le Maire propose de voter un montant de 5 000.00 € TTC pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'opération ci-dessus pour un montant de 5 000.00 € TTC ;
- **DECIDE** que les crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2015.

OPERATIONS N° 69 A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2015

[INDEX](#)

M. LEMONT, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, rappelle que les travaux liés au déplacement des bâtiments préfabriqués ne font pas partie du marché du groupe scolaire.

En conséquence, il est nécessaire de créer et d'inscrire au Budget Primitif 2015 l'opération d'investissement N° 69 : « Déplacement des bâtiments préfabriqués ».

Le montant estimé de ces travaux est 34 273.44 TTC

Opération N° 69 : Déplacement des bâtiments préfabriqués

Société Climatech	Travaux de raccordement des classes mobiles	3 693.94 € HT	4 432.73 € TTC
Société Blaire & Hubert	Elargissement de la plate-forme pour déplacement des classes mobiles	746.00 € HT	895.20 € TTC
Société Blaire & Hubert	Aménagement de la plateforme	3 430.00 € HT	4 116.00 € TTC
OBM	Transfert des classes mobiles	20 691.26 € HT	24 829.51 € TTC
	TOTAL	28 561.20 € HT	34 273.44 € TTC

M. le Maire propose de voter un montant de 40 000.00 € TTC pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'opération ci-dessus pour un montant de 40 000.00 € TTC ;
- **DECIDE** que les crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2015.

PROJET DE REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION : CHANGEMENT DE FILIERE

[INDEX](#)

M. DURAND informe l'Assemblée qu'aucun accord n'a été possible pour la remise en marche de la station d'épuration.

L'avocate de la commune va adresser en fin de mois, une demande en référé provision au Juge des référés, sur la base de l'expertise judiciaire.

En conséquence, compte tenu du fait que la filière actuelle (plateau filtrant) n'est jamais fiable, la commune doit envisager un autre dispositif.

Une réunion est prévue le 3 février 2015 à 9H30 avec le cabinet BOURGOIS, qui a réalisé l'étude de faisabilité de 2012 et le référent du service MAGE (Mission d'Assistante de Gestion des Eaux) au Conseil Général.

M. le Maire demande l'autorisation d'engager une réactualisation de l'étude de faisabilité précédente réalisée par le cabinet Bourgois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à engager une réactualisation de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Bourgois et à signer les documents relatifs à cette décision.

EFFACEMENT DES RESEAUX : REALISATION D'UNE ETUDE DETAILLEE

[INDEX](#)

M. LEMONT rappelle à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux rue des Négociants et de la Croix Crosson. Une étude sommaire a été réalisée par le SDE 35, mais cette étude ne comprend ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique qui ne peuvent être chiffrés que dans le cadre de l'étude détaillée.

L'étude détaillée comprendra 3 parties :

- L'effacement du réseau électrique,
- Le remplacement des appareillages d'éclairage public (éventuellement réalisé par la commune)
- Le génie civil du réseau téléphonique.

Les subventions relatives à l'effacement des réseaux électriques sont attribuées sous réserve que tous les réseaux aériens soient effacés (y compris éclairage public, téléphone...).

Il est proposé de demander également l'étude détaillée en 2 tranches pour la rue Docmaël, ce qui permettra d'avoir une étude précise des travaux à réaliser dans le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire :
 - à engager la réalisation de l'étude détaillée d'effacement des réseaux pour la réalisation des travaux :
 - Rue des Négociants et de la Croix Crosson,
 - Rue Docmaël (en 2 tranches).
 - et à signer les documents relatifs à cette décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL POUR L'ECOLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

[INDEX](#)

M. LEMONT, Adjoint aux finances informe l'Assemblée que les travaux de la 2^{ème} tranche du groupe scolaire peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général dans le cadre du plan de relance.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	70 237.00	DETR	180 000.00
Mission SPS	1 530.00	Emprunt	250 000.00
Contrôle technique	2 740.00	Autofinancement	156 811.00
Travaux	512 304.00		
TOTAL	586 811.00	TOTAL	586 811.00

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général (dans le cadre du plan de relance) et d'autres partenaires financiers.

Il précise que la 2^{ème} tranche des travaux a été validée lors du conseil municipal du 29 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions :
 - Au près du Conseil Général dans le cadre du Plan de Relance,
 - Et au près d'autres partenaires financiers ;
- Et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION ET LE CHANGEMENT DE FILIERE DE LA STATION D'EPURATION

[INDEX](#)

M. LEMONT, Adjoint aux finances rappelle à l'Assemblée les problèmes de dysfonctionnement récurrent de la station d'épuration et le non-respect des normes de rejet depuis sa mise en service en mars 2005.

Il ajoute que la filière initialement choisie (filtre à sable) est désormais interdite.

De ce fait, l'assainissement collectif nécessite une réhabilitation complète de la station d'épuration, avec la construction d'un nouvel équipement de filtration ajusté à la population actuelle et future de la commune.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

DEPENSES HT *		RECETTES	
Evacuation	42 000.00	Référé / Contentieux(<i>Estimation</i>)	100 000.00
Traitement des sables	28 000.00	Budget propre / emprunt	100 000.00
Filtres plantes de roseaux	440 000.00	Agence de l'eau	130 000.00
Zone d'évapotranspiration	70 000.00	Région (SAGE)	40 000.00
Clôtures	15 000.00	Autofinancement	225 000.00
TOTAL	595 000.00	TOTAL	595 000.00

*Estimation financière par le Cabinet Bourgois 700 EH (Equivalent Habitant)

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions pour ces travaux de réhabilitation de la station d'épuration auprès du Conseil Général et d'autres partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions :
 - Auprès du Conseil Général dans le cadre du Plan de Relance,
 - Et d'autres partenaires financiers ;
 - Et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ADHESION AU BOUQUET DE SERVICES MEGALIS

[INDEX](#)

M. Claude CHICOT expose à l'Assemblée le projet de modernisation des administrations et services numériques qui a été présenté le 3 novembre 2014 lors d'une réunion à la Communauté de Communes.

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la *Communauté de communes*. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Considérant le fait que par une délibération du 03/12/2010, la commune avait autorisé le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne

Et considérant également le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention,

Il est proposé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019,
- d'approuver le nouveau barème de contribution relatif au bouquet de services numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019,
- **APPROUVE** le nouveau barème de contribution relatif au bouquet de services numériques.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURES D'ELECTRICITE DU SDE 35

INDEX

M. LEMONT informe l'Assemblée que l'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016 pour les tarifs supérieurs à 36 KVA (tarifs jaunes et verts). Pour la commune, cela concerne l'abonnement au tarif jaune de la salle des fêtes.

Il précise que la commune a été contactée par le SDE 35 et EDF collectivité.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 crée un groupement de commandes de fournitures d'électricité. Les collectivités d'Ille-et-Vilaine intéressées sont invitées à rejoindre ce groupement avant le 20 février 2015 pour organiser la commande de fourniture d'électricité des sites de puissance supérieure à 36 KVA ;

Ce groupement de commandes vise à obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins. Il déchargera ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paiera l'électricité qu'il aura consommée, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

M. LEMONT précise qu'il a contacté M. HAUTBOIS qui nous conseille d'adhérer à la proposition du SDE 35 ;

M. le Maire propose de retenir le choix du SDE 35 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** l'adhésion de commune de TREVERIEN au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de TREVERIEN.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES

INDEX

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le comptable n'a pu recouvrer des titres de recettes s'élevant à un total de **421.52 €** pour les années 2006 2007 2009 2011 2012 2014 en dépit des différentes poursuites engagées.

2006	86.35
2007	260.45
2009	15.72
2011	37.00
2012	15.00
2014	7.00
	421.52

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur sur l'exercice 2015 de ces créances irrécouvrables d'un montant de 421.52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2015, ces créances irrécouvrables pour un montant de 421.52 €.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

M. le Maire propose de désigner M. Patrick GLEMEE comme correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix Pour et 2 Absentions

- **DECIDE** de désigner M. Patrick GLEMEE comme correspondant défense.

CONVENTION DU CDG 35 – MISSIONS FACULTATIVES

M. LEMONT rappelle que les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont les partenaires des collectivités locales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.

La loi fixe aux centres de gestion des missions obligatoires.

En complément de ces missions obligatoires, le CDG 35 développe des services facultatifs, par exemple :

- Le suivi médical des agents,
- Traitement des salaires,
- Conseil en matière de recrutement,
- Aide aux agents en difficulté...

La possibilité de bénéficier de missions facultatives du CDG 35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale.

La convention a été revue : A présent, la nouvelle convention ne nécessite plus aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives. Elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire.

Lorsque la convention cadre signée, il suffit d'adresser les demandes d'intervention au CDG35, au cas par cas. Seules les missions demandées et effectuées font l'objet d'une facturation.

M. LEMONT précise que la commune de Trévérien fait appel au CDG 35 pour le suivi médical des agents (visites médicales annuelles et visites d'embauche).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention du CDG 35,

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DE CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE

M. LEMONT, Adjoint aux finances, présente à l'Assemblée le coût estimé pour l'équipement de la cuisine du groupe scolaire, soit un montant de 20 800.00 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Dépenses		Recettes	
Equipement de cuisine	20 800.00	DETR	7 280.00
		Réserve Parlementaire	5 000.00
		Autofinancement	8 520.00
TOTAL	20 800.00	TOTAL	20 800.00

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions suivantes :

- Auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
- Auprès de M. le Député au titre de la Réserve Parlementaire ;
- Et d'autres partenaires financiers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** les travaux d'équipement de la cuisine et le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions :
 - Auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
 - Auprès de M. le Député au titre de la Réserve Parlementaire ;
 - Et d'autres partenaires financiers ;
 - Et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLATEAU DE SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE

[INDEX](#)

M. LEMONT, Adjoint aux finances, présente à l'Assemblée le coût estimé pour la réalisation du plateau de sécurité du groupe scolaire, soit un montant de 30 920.00 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Dépenses		Recettes	
Plateau de sécurité	30 920.00	DETR	10 822.00
		Réserve Parlementaire	5 000.00
		Autofinancement	15 098.00
TOTAL	30 920.00	TOTAL	30 920.00

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions suivantes :

- Auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
- Auprès de M. le Député au titre de la Réserve Parlementaire ;
- Et d'autres partenaires financiers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** les travaux du plateau de sécurité école et le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions :
 - Auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ;
 - Auprès de M. le Député au titre de la Réserve Parlementaire ;
 - Et d'autres partenaires financiers ;
 - Et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

MODIFICATION DE L'EMPLOI DU TEMPS DE L'ECOLE SUITE AUX TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

[INDEX](#)

Mme LEMAITRE, Adjointe en charge des Affaires Scolaires rappelle à l'Assemblée, qu'après les vacances de février, l'actuelle cantine sera fermée pour la continuation des travaux du groupe scolaire. Le service de cantine s'effectuera à la salle des fêtes.

Les horaires de l'école ont été modifiés afin que le déplacement de l'école vers la salle des fêtes n'oblige pas les enfants à déjeuner trop tard.

Mme LEMAITRE rappelle que « les enseignants ont souhaité décaler l'heure d'enseignement de l'après-midi car ils jugeaient que la pause méridienne devenait trop longue... »

En conséquence, elle présente à l'Assemblée le nouvel emploi du temps.

07H00 – 08H35 :	Garderie
08H45 – 12H15 :	Enseignement
12H15 – 13H50 :	Cantine
13H50 – 16H10 :	Enseignement
16H10 – 19H00 :	Garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix Pour et 2 Absentions

- **VALIDE** l'emploi du temps de l'école mis-en-place pendant les travaux du groupe scolaire.

SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

Nombre de conseillers présents : 12

PRESENTATION DE LA DEMARCHE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PAR M. JOSEPH HOBL DE LA PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

[INDEX](#)

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que M. HOBL se voit dans l'incapacité d'assurer son intervention sur le PCS lors de ce conseil, du fait des grandes marées et de la tempête annoncées pour ce week-end, sur les communes littorales d'Ille et Vilaine.

GROUPE SCOLAIRE : DEVIS POUR LA CLOTURE DU CHEMIN DE L'ECOLE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. Gilbert REGNAULD présente pour information à l'Assemblée, les devis de la société VEGAM et de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour la clôture du chemin de l'école. Il précise que ce chemin n'est pas sécurisé.

Bretagne Romantique : Clôture bois ruisseau : 72 mètres linéaire : 3 500.00 € HT -

VEGAM : grillage rigide 1.23m x 2.50m : 1055.10 €HT pour 72 mètres

Grillage derrière école, limite propriété école – REGNAULD Frédéric :

VEGAM : 1.73 hauteur x 2.50 m longueur / 70 mètres linéaires : 1 320.14 € HT.

M. REGNAULD Gilbert et M. REGNAULD Frédérique clôturent à leurs frais, avec un grillage rigide 1.73 x 2.50 m sur une longueur de 104 mètres, la bordure du chemin piétonnier qui longe leur propriété.

Il est précisé qu'il reste un reliquat de 6 000.00 € sur le budget voirie 2014 prévu pour « Les Vaux ». Aussi, il est possible d'utiliser ce budget pour financer la clôture du chemin de l'école.

M. REGNAULD Gilbert informe également l'Assemblée que le devis reçu de la Société BLAIRE & HUBERT pour l'aménagement devant la classe mobile, d'un montant de 3 485.50 € HT, soit 4 182.60 € TTC n'est pas retenu.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEVIS POUR GRILLES DE POSTE DE REFOULEMENT

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD Gilbert, Adjoint en charge des travaux présente 2 devis pour la mise en place d'une ventilation du poste de relèvement au Houga et au bourg.

- Pour le bourg, le montant des travaux s'élève à 657.00 € HT, soit 788.40 TTC
- Pour le Houga, le coût est de 814.00 € HT, soit 976.80 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE les 2 devis de la SAUR pour un montant total de 1 471.00 € HT, soit 1 765.20 € TTC
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

STATION D'EPURATION : ETUDE DE FAISABILITE DU CABINET BOURGOIS

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

M. DURAND Serge présente à l'Assemblée les propositions techniques et financières pour la réalisation des prestations suivantes :

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Etude d'une filière de traitement pour un filtre planté de roseaux pour 300 Eqh. (Equivalent habitant)	2 300.00 €	2 760.00 €
Mise à jour de l'Etude de faisabilité pour (Eqh 700) qui comprend : la remise à jour des données l'étude de 2 scénarii : filtre planté de roseaux (avec traitement du phosphore) et traitement par boue activée. Etude des raccordements des lieux dits Les Vaux, La Chapelle Trévinal, Malaguet, La Hautière et La Roche Impact sur le prix de l'eau Réunion de présentation	3 306.00 €	3 967.20 €
Option concernant la rédaction d'un cahier des charges et des pièces afférentes à la consultation d'un maître d'œuvre	1 141.00 €	1 369.20 €
TOTAL	6 747.00 €	8 096.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 11 voix Pour, 1 Contre et 2 Abstentions

- VALIDE l'ensemble des prestations proposées pour un montant de 6 747.00 € HT, soit 8 096.40 € TTC ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Ces dépenses seront imputées sur le budget Assainissement en 203-11.

STATION D'EPURATION : REQUETE EN REFERE PROVISION (pour information)

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

M. DURAND informe les membres du Conseil que la requête en référé provision contre les sociétés SAFEGE ENVIRONNEMENT et LESSARD a été adressée aujourd'hui 20 février, au Tribunal Administratif de Rennes. Il précise que l'ordonnance est en général rendue dans un délai de 4 à 6 mois.

SIG : TRANSMISSION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES « RÉSEAUX » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

La Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) administre et gère un Système d'Information Géographique (SIG) depuis 2009 ayant pour objectif de mutualiser le maximum de données géographiques sur le territoire (cadastre, photographie aérienne, réseaux électriques, eau potable, réseaux de gaz, sentiers...) et les rendre consultables par l'ensemble de ses communes membres.

Cependant, les données des concessionnaires de réseaux (SAUR, Véolia, Erdf, Grdf, SDE...) du territoire intercommunal ne sont pas consultables par le SIG car la CCBR n'en dispose actuellement pas.

Aussi, la présente délibération a pour objet de recueillir l'accord de notre commune pour autoriser les concessionnaires à transmettre à notre EPCI leurs données numérisées de réseaux. Après avoir recueilli notre accord, la Communauté de communes pourra recenser ces données et les rendre disponibles sur le site du SIG Intercommunal <http://sig.bretagneromantique.fr>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE les concessionnaires de réseaux à transmettre à la Communauté de communes Bretagne romantique l'ensemble de leurs données numérisées « réseaux » ;

AUTORISE M. le Maire (ou son représentant) à signer l'accord pour la transmission des données réseaux à la Communauté de communes Bretagne romantique, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

FORMATION ARIC : RECENSEMENT DES BESOINS

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme LEMAITRE rappelle aux membres du conseil qu'ils ont la possibilité de s'inscrire à des formations organisées par l'ARIC.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

[INDEX](#)

M. le Maire présente à l'Assemblée le tableau des effectifs actualisé suite aux modifications suivantes :

Grade	Catégorie	Durée Hebdo de Service	Poste occupé			
			Statut	Temps de travail		
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	C	21 Hrs	Titulaire	60%		
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	35 Hrs	CDD Non titulaire	100%		

SECTEUR TECHNIQUE						
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	C	14 Hrs	CDD Non titulaire	40%	<i>Non pourvu</i>	
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	C	35 Hrs	Titulaire	100%		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	C	17 Hrs 50 annualisées	Titulaire	50%		
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	35 Hrs	Titulaire	100%		
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	C	16 Hrs 50 annualisées	Stagiaire	47%		
SECTEUR SOCIAL						
Agent territorial spécialisé de 1ère classe	C	35 Hrs	Titulaire	100%		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE le tableau des effectifs présenté.

CDG 35 : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES STATUTAIRES CNRACL ET IRCANTEC

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Centre de Gestion procède actuellement aux démarches nécessaires pour pouvoir nous proposer, à nouveau, un contrat groupe.

A cette fin, le Centre de Gestion a besoin de notre autorisation pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence, pour le compte de la commune.

Cette délibération ne vaut pas acte d'engagement pour le prochain contrat mais nous permettra à l'issue de la consultation de pouvoir souscrire un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion si les conditions nous paraissent satisfaisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de mandater le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour le compte de la commune, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel ;

Les risques à couvrir concernent :

- Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL ;
- Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL, et les agents non titulaires.
- La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

ACHAT DE LAINE DE VERRE POUR LES BATIMENTS PREFABRIQUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE POUR DES ACHATS INFERIEURS A 5 000.00 € HT (délibération N° 2014-45 du 23 mai 2014)

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD informe l'Assemblée, que dans le cadre de la délégation qui est consentie au Maire pour des achats inférieurs à 5 000.00 € HT, de la laine de verre pour l'isolation des bâtiments préfabriqués a été achetée chez Bretagne Matériaux :

Montant 612.90 € HT, soit 732.48 € TTC.

Le Conseil prend acte.

DEVIS POUR LA REPARATION DU LUSTRE DE L'EGLISE

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente à l'Assemblée le devis de la société Ludovic POTDEVIN pour la réparation et remise aux normes du lustre de l'église pour un montant de 578.80 € HT, soit 694.56 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimitéVALIDE le devis de la société Ludovic POTDEVIN pour un montant de 578.80 € HT, soit 694.56 € TTC

- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

SEANCE DU 20 MARS 2015

Nombre de conseillers présents : 13

DEVIS POUR ENROBES DEVANT LES CLASSES MOBILES

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente à l'Assemblée deux devis pour la fourniture et pose d'enrobé devant les classes mobiles sur une surface de 115 m2.

- - Communauté de Communes Bretagne Romantique : 2 868.50 € HT
- - Société Blaire & Hubert : 3 485.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE le devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour un montant de 2 868.50 € HT, soit 3 442.20 € TTC
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES ROUTES DE MONCHOIX, LA MORTAIS ET VILLERY

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente à l'Assemblée les estimations de la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant les travaux de voirie suivants :

(Fourniture et Main d'œuvre d'enrobé 0/10 125 kg/m2 – Calage accotement 0/40p)

- Voie communale de Monchoix, surface de 2 550,00 m2 : 22 736.00 HT ;
- Voie communale Le Bois Villery, surface de 980.00 m2 : 8 716.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE les devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour les travaux de voirie :
 - VC de Monchoix, d'un montant de 22 736.00 HT, soit 27 283.20 € TTC.
 - VC le Bois Villery, de 8 716.00 € HT, soit 8 716.00 € HT, soit 10 459.20 € TTC.

GROUPE SCOLAIRE : DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PLATEAU DE SECURITE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente à l'Assemblée l'estimation de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour l'aménagement du plateau de sécurité rue des Négociants « école primaire ».

Le montant de ce devis s'élève à 29 160.00 € HT, soit 34 992.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE l'estimation de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour l'aménagement du plateau de sécurité rue des Négociants « école primaire », d'un montant de 29 160.00 € HT, soit 34 992.00 € TTC.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

AVIS RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LANRIGAN AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LINON

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Lanrigan par délibération en date du 5 novembre 2014 a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du Bassin du Linon.

Lors de sa séance du 20 janvier 2015, le comité syndical a émis un avis favorable à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lanrigan au Syndicat Mixte du Bassin du Linon.

STATION D'EPURATION : RECOURS CONTRE LES CONSTRUCTEURS LESSARD TP ET SAFEGE - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION DE L'AVOCAT

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

M. DURAND rappelle que l'expert judiciaire désigné par le Tribunal Administratif de RENNES a confirmé l'existence des désordres et les responsabilités des Société SAFEGE et LESSARD TP.

Il précise qu'aucun accord amiable n'a pu aboutir.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à ester en justice à l'encontre des Sociétés SAFEGE et LESSARD TP au nom de la Commune, tant en référé qu'au fond,
- De désigner le Cabinet LEXCAP représenté par Maître Vincent LAHALLE pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- AUTORISE M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire,
- Et DESIGNE Maître Vincent LAHALLE, membre de la SELARL LAHALLE-DERVILLERS & ASSOCIES (LEXCAP), de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, en charge d'assurer sa défense.

STATION D'ÉPURATION : HONORAIRES DU CABINET LESCAP

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

M. DURAND soumet à l'Assemblée les honoraires du cabinet LEXCAP-AVOCATS, en charge du dossier de la station d'épuration. Il précise que le cabinet accepte de limiter ses honoraires au barème Groupama.

- 1 100 € HT pour le fond,
- 400 € HT pour le référé, (ou le montant des frais irrépétibles octroyés par le Juge le cas échéant),
- 200 € HT de frais de gestion,
- 350 € HT par rendez-vous en mairie, outre les frais de déplacement à ce jour (le rendez-vous du 23 avril dernier n'a pas encore été facturé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE les honoraires du Cabinet LESCAP, présentés ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

SDE 35 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Le déploiement de ces infrastructures publiques a pour objectif de rassurer les usagers et les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, le SDE 35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides » lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SDE 35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'investissement de 164 bornes de recharge normale/accélérée et 4 bornes de recharge rapide, à condition que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé le 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de ces 168 bornes de recharge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ;
- ACCEPTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015 ;

- MET A LA DISPOSITION du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »
- AUTORISE M. LE MAIRE à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet ;
- S'ENGAGE à accorder pendant 5 années (pendant la durée du mandat) à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire informe le Conseil municipal que les opérations de plantations bocagères sont engagées par la Communauté de communes pour l'année 2015.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite le respect des critères ci-après :

- un linéaire de 200 mètres minimum d'un seul tenant pour les plantations relevant de nouvelles haies et une superficie de 50 ares maximum pour les bosquets.
- Il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.
- -La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion des sols ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager. Les essences de feuillus locales sont les seules à être distribuées. Elles doivent atteindre à terme une hauteur supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies).
- -Les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé par les planteurs doit être, de préférence, biodégradable. Les bénéficiaires s'engagent à entretenir leurs plants sur une période minimale de 15 ans.

Considérant ces conditions, M. le Maire demande à l'Assemblée son accord pour l'inscription de la Commune de TREVERIEN au programme de plantation de haies bocagères et de bosquets pour l'hiver 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DEMANDE l'inscription de la Commune de TREVERIEN au programme de plantation de haies bocagères et de bosquets pour l'hiver 2015.

DEVIS POUR LA FOURNITURE ET POSE DE FILM DE DISCRETION DANS LA SALLE POLYVALENTE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD présente à l'Assemblée le devis de la Société FILMATEC pour la fourniture et pose de film de discrétion à la salle des fêtes, salle des associations et aux loges, pour un montant de 442.00 € HT, soit 530.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE le devis de la Société FILMATEC pour la fourniture et pose de film de discrétion à la salle des fêtes, salle des associations et aux loges, pour un montant de 442.00 € HT, soit 530.40 € TTC ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.



TABLE DES MATIERES

SEANCE DU 23 JANVIER 2015.....	2
REPROFILAGE DE LA VOIE D'ACCES A L'ECOLE ET L'AIRE DE STATIONNEMENT	2
OUVERTURE DE TRANCHEES POUR LE RESEAU CHALEUR.....	2
ELARGISSEMENT DE LA PLATE-FORME – TRANSFERT ET FOURREAU D'ECLAIRAGE	2
OPERATIONS N° 68 A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2015.....	3
OPERATIONS N° 69 A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2015.....	3
PROJET DE REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION : CHANGEMENT DE FILIERE	4
EFFACEMENT DES RESEAUX : REALISATION D'UNE ETUDE DETAILLEE.....	4
DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL POUR L'ECOLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE	4
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION ET LE CHANGEMENT DE FILIERE DE LA STATION D'EPURATION	5
ADHESION AU BOUQUET DE SERVICES MEGALIS.....	6
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURES D'ELECTRICITE DU SDE 35.....	7
ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES.....	7
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.....	8
CONVENTION DU CDG 35 – MISSIONS FACULTATIVES	8
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DE CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE.....	8
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLATEAU DE SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE.....	9
MODIFICATION DE L'EMPLOI DU TEMPS DE L'ECOLE SUITE AUX TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE	9
SEANCE DU 20 FEVRIER 2015	10
PRESENTATION DE LA DEMARCHE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PAR M. JOSEPH HOBL DE LA PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.....	10
GROUPE SCOLAIRE : DEVIS POUR LA CLOTURE DU CHEMIN DE L'ECOLE	10
ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEVIS POUR GRILLES DE POSTE DE REFOULEMENT	11
STATION D'EPURATION : ETUDE DE FAISABILITE DU CABINET BOURGOIS.....	11
STATION D'EPURATION : REQUETE EN REFERE PROVISION (pour information)	11
SIG :TRANSMISSION DES DONNES GEOGRAPHIQUES «RESEAUX » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE.....	12
FORMATION ARIC : RECENSEMENT DES BESOINS.....	12
RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	12
CDG 35 : RENOUELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES STATUTAIRES CNRACL ET IRCANTEC... ..	13
ACHAT DE LAINE DE VERRE POUR LES BATIMENTS PREFABRIQUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE POUR DES ACHATS INFERIEURS A 5 000.00 € HT (<i>délibération N° 2014-45 du 23 mai 2014</i>)	14
DEVIS POUR LA REPARATION DU LUSTRE DE L'EGLISE	14

SEANCE DU 20 MARS 2015.....	14
DEVIS POUR ENROBES DEVANT LES CLASSES MOBILES	14
DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES ROUTES DE MONCHOIX, LA MORTAIS ET VILLERY.....	14
GRUPE SCOLAIRE : DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PLATEAU DE SECURITE	15
AVIS RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LANRIGAN AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LINON	15
STATION D'EPURATION : RECOURS CONTRE LES CONSTRUCTEURS LESSARD TP ET SAFEGE - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION DE L'AVOCAT	15
STATION D'EPURATION : HONORAIRES DU CABINET LESCAP	16
SDE 35 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »	16
PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES.....	17
DEVIS POUR LA FOURNITURE ET POSE DE FILM DE DISCRETION DANS LA SALLE POLYVALENTE.....	17